Administration fédérale admin.ch
Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
Office fédéral de la communication

Rapport annuel des diffuseurs des télévisions régionales

Période: 2015 (1.1.2015 - 31.12.2015)

Bases juridiques ORTV art. 27

A. Info	rmations géné	rales			
A1. Nom	du programme*			La Télé	
A2. Nom	ı et adresse du diffi	useur			
Nom du di	ffuseur*			Vaud Fri	oourg TV SA
Rue*					les Bergières
Numéro*				10	
Code post	al*			1004	
	aı				
Lieu*				Lausann	
Téléphone	e *			0583100	505
Fax					
Site Web ((URL)			WWW.la	tele.ch
Personne	de contact				
Courriel*				jean-luc.	solioz@latele.ch
Nom*				Solioz	
Prénom*				Jean-Lu	<u> </u>
A3. Direc	on de la direction sous l		ce. Veuill		membres de la directio
1	Nom	Prénom Kurt		Fonction Directeur Général	
2	Rufener	Philippe		Directeur GAdjoint	
3					
4					
5					
6					_
7 8	<u> </u>				_
9		1			\exists
10					
Souhaitez-vous ajouter d'autres membres de la direction à la liste ? Oui Non B. Organisation					
B1. Forn	ne juridique du diff	useur		Soc Soc	été anonyme
				O Ass	
				○ Fon ○ Sàrl	

O Coopérative

O Autre

Oui

O Non

O Entreprise individuelle ou personne physique

B3. Aperçu de la répartition du capital social et des droits de vote

Aviez-vous un conseil d'administration l'année

B2. Conseil d'administration

3900000

Répartition du capital (parts >= 5%)
Pour les programmes ne bénéficiant pas d'une concession, veuillez s'il-vous plait indiquer uniquement les parts égales ou supérieures à 33,4%.

	Nom	Parts en francs	Parts en pour cent (%)	Droits de vote en pour cent (%)
1	Piller Damien	1821720	46.71	46.71
2	Commune de Lausanne	852160	21.85	21.85
3	Centre Patronal	273760	7.02	7.02
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

B4. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non médias

Pour les programmes ne bénéficiant pas d'une concession, veuillez s'il-vous plait indiquer uniquement les participations égales ou supérieures à 33,4%.

	Nom associé	Nom entreprise média	Nom autre entreprise	Participation en francs	Participation en pour cent du capital
1	Piller Damien	Ecran PP SA		97500	44.32
2	Commune de Lausanne	Ecran PP SA		31500	14.32
3	Centre Patronal	Ecran PP SA		28500	12.95
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Souhaitez-vous compléter la liste ?

Oui

Non

C. Personnel

C1. Nombre d'employés et pourcentage des postes (jour de référence : 31.12.2015)

Total du pourcentage des postes (équivalents plein temps?) Nombre d'employés Collaborateurs fixes payés 3 3 Direction : Rédaction / animation : 19 13.4 2 2 Stagiaires rédaction / animation : 27 20.05 Technique / production : 3 1.7 Administration: 0 0 Acquisition de publicité : Autres :

νé

Collaborateurs independants :				
Payés :				
lon navós :				

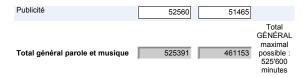
	perfectionnement externe		
Collaborateurs fixes rédaction /	(en jours?)	francs)	interne (en jours?) 82
animation			
Stagiaires rédaction / animation	57	9920	85
Collaborateurs indépendants rédaction / animation			
Par voie hertzienne terrestre Analogique Numérique (TV: DVB-T) Sur des lignes (sauf Internet Analogique Mumérique	;)		illez distinguer entre diffusion analogique et diffusion numéric
D2. Est-ce que votre pro	-	ement captable pa	r satellite ?
Oui, exclusivement par satelli			
Oui, en plus d'autres modes d	de diffusion		
Non Non D3. Est-ce que le progra Le programme entier a été di	-		été diffusées aussi sur Internet (plusieures réponses possible
✓ Le programme entier comme	Live-Stream en plus d'au	utres diffusions	
✓ Quelques émissions proposé	es à l'écoute ou au vision	nnement; sans possibilité	de téléchargement
Quelques émissions proposé	es au téléchargement		
Aucune offre sur Internet			
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse	-		
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse :	abonnées : entier du programme	entier a-t-il été arch	ívé ?
Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions pa Oui	abonnées : entier du programme ecrits par la loi		ivé ? nt été archivées plus longtemps que le programme entier ?
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse : 1 E2. Archivage Durant combien de temps l'e Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions pa	abonnées : entier du programme ecrits par la loi		
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse : 1 E2. Archivage Durant combien de temps l'e Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions pa Oui Non Quí a eu accès aux émission	abonnées : entier du programme ecrits par la loi articulières ou des pa		
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse : E2. Archivage Durant combien de temps l'e Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions pa Oui Non Qui a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs in	abonnées : entier du programme ecrits par la loi articulières ou des pa ns archivées ? nternes		
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse de pres	abonnées : entier du programme ecrits par la loi articulières ou des pa ns archivées ? nternes		
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse de pres	abonnées : entier du programme ecrits par la loi articulières ou des pa ns archivées ? nternes		
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse de pres	abonnées : entier du programme cerits par la loi articulières ou des pa ns archivées ? nternes ternes intéressées	arts de programme c	
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse : 1 E2. Archivage Durant combien de temps l'e Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions pa Oui Non Quí a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs i Egalement des personnes ex F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le	abonnées : entier du programme cerits par la loi articulières ou des pa ns archivées ? nternes ternes intéressées	arts de programme d	
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse de pres	abonnées : entier du programme cerits par la loi articulières ou des pa ns archivées ? nternes ternes intéressées	arts de programme d	
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse : E2. Archivage Durant combien de temps l'e Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions pa Oui Non Quí a eu accès aux émissior Uniquement des utilisateurs ir Egalement des personnes ex F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le Chaque jour, 24 heures sur 2 Moins de 24 heures par jour : Chaque semaine	abonnées : entier du programme crits par la loi articulières ou des pa ns archivées ? nternes ternes intéressées e programme a-t-il ét 4 :	arts de programme d	
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse : 1 E2. Archivage Durant combien de temps l'e Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions pa Oui Non Qui a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs in Egalement des personnes ex F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le Chaque jour, 24 heures sur 2 Moins de 24 heures par jour sur le Chaque semaine F2. Répartition du progra	abonnées : entier du programme crits par la loi articulières ou des pa ns archivées ? nternes ternes intéressées e programme a-t-il ét 4 :	arts de programme d é diffusé ? par an selon les	nt été archivées plus longtemps que le programme entier ?
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse : 1 E2. Archivage Durant combien de temps l'e Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions pa Oui Non Qui a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs is Egalement des personnes ex F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le Chaque jour, 24 heures sur 2 Moins de 24 heures par jour : Chaque semaine F2. Répartition du progra	abonnées : entier du programme crits par la loi articulières ou des pa ns archivées ? nternes ternes intéressées e programme a-t-il ét 4 :	erts de programme d é diffusé ? par an selon les ediffusions	nt été archivées plus longtemps que le programme entier ?
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse de pres	abonnées : entier du programme crits par la loi articulières ou des pa as archivées ? nternes ternes intéressées e programme a-t-il ét 4 heures heures amme en minutes par an Re 3750	é diffusé ? par an selon les ediffusions 3750	nt été archivées plus longtemps que le programme entier ?
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse de pres	abonnées : entier du programme crits par la loi articulières ou des pa as archivées ? nternes ternes intéressées e programme a-t-il ét 4 i heures heures Total minutes par an Ri 3750 229276	é diffusé ? par an selon les ediffusions 3750 213134	nt été archivées plus longtemps que le programme entier ?
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse : E2. Archivage Durant combien de temps l'e Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions pa Oui Non Qui a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs ir Egalement des personnes ex F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le Chaque jour, 24 heures sur 2 Moins de 24 heures par jour se Chaque semaine F2. Répartition du progra Fiction Information Musique Service	abonnées : entier du programme crits par la loi articulières ou des pa ns archivées ? nternes ternes intéressées e programme a-t-il ét 4 :	é diffusé ? par an selon les ediffusions 3750 213134 22056 3832	nt été archivées plus longtemps que le programme entier ?
E1. Agences de presse Nombre d'agences de presse : E2. Archivage Durant combien de temps l'e Pendant les quatre mois pres Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions pa Oui Non Qui a eu accès aux émission Uniquement des utilisateurs is Egalement des personnes ex F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le Chaque jour, 24 heures sur 2 Moins de 24 heures par jour : Chaque semaine	abonnées : entier du programme scrits par la loi articulières ou des pa ns archivées ? nternes ternes intéressées e programme a-t-il ét 4 i heures heures Total minutes par an R 229276 229276 23160	é diffusé ? par an selon les ediffusions 3750 213134 22056	nt été archivées plus longtemps que le programme entier ?

37412

33955

Sport

C2. Formation et perfectionnement 2015 en jours et coûts - seulement rédaction / animation



G. Indications financières

Compte de résultat au 31.12.2015

Charges

	Indications en francs
Programme	2048359
Technique	1794426
Administration	51361252
Charges d'exploitation	55204037
dont personnel	3090471

Produits

	Indications en francs
Quote-part de la redevance	35420654
Publicité	1375204
Sponsoring	143975
Recettes d'abonnements	
Nombre d'abonnements	
Déductions sur les produits	
Autres Recettes	
Chiffre d'affaires	36939833

Finalisation du questionnaire

Remarques sur le questionnaire



Vous pouvez imprimer votre questionnaire ici ou le télécharger en format PDF.

Validation

☑ Par la présente, nous confirmons l'exactitude et l'intégralité des indications saisies.

Pour terminer, envoyer les données électroniquement en cliquant sur le bouton "Envoyer".

Attention: une fois cette dernière opération effectuée, vous n'avez plus accès aux données.